

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SEANCE DU 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 18 juin deux mille vingt-six, s'est réuni salle des Charmilles à MOUZEIL, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Jacqueline LE TEXIER, Présidente.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 20 (Elsa TROTTET sort de la salle)

Nombre de délégués participant au vote : 15 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : THOMINIAUX Leïla, Cécile
COTTINEAU, TROTTET Elsa, FEILLARD Sylvie

Elus Ligné : GELOT Vanessa, SIDDI Déborah,
RENAUD Virginie, AGUADO Aude

Elus Mouzeil : PIVETEAU Stéphane, LE TEXIER
Jacqueline, BEZIER Florence, ROUAUD Lucie

Elus Le Cellier : DAVID Michaël, BAERT Mathilde,
POSTEC Virginie

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : /

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : /

Elus Le Cellier : RINKEL Auriane (pouvoir à Laurent
JARRET),

Suppléants présents :

Elus Couffé : JILIBERT- MBILEMBI BOMODO
Eugénie

Elus Ligné : FEUILLATRE Sonia,

Elus Mouzeil : FRICONNEAU Claire, DRUMEL
Mickaëlle

Elus Le Cellier : JARRET Laurent (pouvoir de RINKEL
Auriane), DIDIER Sarah,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : LE ROUX Marianne, JOUNEAU Daniel,
FERRON Julien

Elus Ligné : FAGARD Stéphane, YAO Mahinan,
BLAISE Olivier

Elus Mouzeil : LE BRESTEC Damien, JULIENNE
Marina,

Elus Le Cellier : GAZEAU Isabelle, CONINCKX Kaline

Secrétaire de séance : Déborah SIDDI

**N°24.06.2026-04 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOUS CONVENTION
D'OBJECTIFS**

Elsa TROTTET, membre du bureau d'une des associations, sort de la salle de réunion et ne prend pas part aux débats et au vote.

La Présidente expose à l'assemblée :

Le SIVOM du secteur de Ligné exerce la compétence **petite enfance, enfance et jeunesse**, conformément à ses statuts. À ce titre, il est autorité organisatrice de l'offre d'accueil et garantit l'accès des familles à des services de qualité sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, le SIVOM s'appuie historiquement sur des **associations locales** qui assurent la gestion :

- des accueils périscolaires (APS),
- des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
- et plus largement des actions en direction de l'enfance et de la jeunesse.

Ces structures participent pleinement à une mission d'**intérêt général**, en répondant aux besoins des familles et en contribuant à la politique éducative locale.

Par délibération en date du 10 décembre 2025, le SIVOM a approuvé la signature de **conventions pluriannuelles d'objectifs 2026–2029** avec les associations du territoire.

Ces conventions s'inscrivent dans :

- La **Convention Territoriale Globale (CTG)** signée avec la CAF,
- Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** porté par le SIVOM.

Elles visent à :

- Structurer le partenariat avec les associations,
- Garantir la qualité et la cohérence de l'offre éducative,
- Soutenir le fonctionnement des structures,
- Favoriser le travail en réseau à l'échelle intercommunale.

Chaque année, ces conventions font l'objet d'un **avenant annuel** fixant les montants financiers attribués.

Le SIVOM attribue une **subvention de fonctionnement annuelle** destinée à soutenir l'activité des associations.

Son montant est déterminé :

- À partir du **budget prévisionnel de chaque association**,
 - En fonction du **coût net de fonctionnement**, déduction faite de l'ensemble des recettes (CAF, participations des familles, autres financements),
 - Dans la limite de la demande exprimée.
- Cette subvention vise à garantir :
- L'équilibre financier des structures,
 - La continuité du service rendu aux familles,
 - La mise en œuvre du projet éducatif.

Le SIVOM peut également attribuer une **subvention d'investissement**, destinée à financer :

- Des équipements,
- Du matériel pédagogique,
- Ou des études nécessaires au développement des structures.

Ces subventions sont accordées sur la base des demandes formulées par les associations et en fonction des capacités budgétaires du SIVOM.

Les modalités de versement sont définies par la convention :

En fonctionnement :

- 25 % après le vote du budget primitif,
- 50 % après validation du montant annuel et transmission des pièces,
- 25 % en fin d'année (bilan intermédiaire).

En investissement :

- 50 % sur présentation des devis,
- Solde sur présentation des factures.

Montants proposés pour 2026

Au regard

- Des dossiers déposés par les associations,
- De l'instruction réalisée par les services,
- Des orientations budgétaires du SIVOM,

En effet, les associations ont présenté les demandes et les éléments budgétaires suivants :

BP 2026	Montants du budget prévisionnel	Résultats 2025	Subvention SIVOM souhaitée	Comparatif montant subvention avec celle versée en 2025	Trésorerie actuelle
PPJV	564 260 €	3 387 €	100 584 €	+ 14 584 €	24 234 €
Accueil Enfance	286 220 €	- 13 361,07 €	35 522 €	+ 10 622 €	52 000 €
CAR	249 266 €	- 4 001,00 €	45 541,53 €	+ 4 941,53 €	134 569 €

Le bureau réuni le 10 juin dernier a proposé d'attribuer les subventions suivantes :

En fonctionnement

TOTAUX PAR ASSOCIATION	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	SUBVENTIONS 2025	SUBVENTIONS 2026
Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »		81 000 €	86 000 €	95 000 €
Couffé Animation Rurale (CAR)		35 531 €	40 600 €	41 000 €
Accueil Enfance Le Cellier		24 860 €	24 900 €	30 000 €
TOTAUX		141 391 €	151 500 €	166 000 €

En Investissement

ASSOCIATIONS	Subventions 2024	Subventions 2025	Subventions 2026	Objet
Multi-Accueil « Les Petits Pas de Jules Verne »	3 500 €	2 500 €	1 600,00 €	Signalétique de la crèche (3142,80 €) + Appareil vapeur, aspirateur (3080,66 €) + renouvellement mobilier : fauteuil de bureau + caisson de rangement + chaises enfants (1690 €) TOTAL : 7 963,46 € demandés à la CAF et au SIVOM - 6 371 € accordés par la CAF
Couffé Animation Rurale (CAR)	3 800 €	3 000 €	4 810 €	Achat d'une table ronde pour le bureau (300,32 €) + Remplacement d'un poste informatique par KOESIO (1 837,20 €) + Achat de 3 banquettes et 1 fauteuil pour le LODJ (2 667,60 €)
Accueil Enfance Le Cellier	1 200 €	1 650 €	1 780 €	Mini four (301,22 €) pour les ateliers cuisine + Jeux extérieurs : trottinettes, cabanon, but de foot, panier de basket, kits badminton, kit rugby (1 476,69 €)
TOTAUX	8 500 €	7 150 €	8 190 €	

IL est rappelé que de leur côté, les associations s'engagent à :

- Fournir les documents financiers et d'activité,
- Produire un bilan intermédiaire en cours d'année,
- Présenter un bilan annuel complet.

Le SIVOM assure :

- Un suivi technique et financier,
- Une évaluation des actions menées,
- Un contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Le montant définitif de la subvention pourra faire l'objet :

- D'un ajustement,
- Ou d'un remboursement partiel en cas d'écart significatif ou de non-respect des engagements.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SIVOM du secteur de Ligné,

Vu les délibérations 10.12.2025-05, 10.12.2025-06, 10.12.2025-07 du 10 décembre 2025 approuvant les conventions pluriannuelles d'objectifs 2026–2029 conclues avec les associations du territoire,

Vu lesdites conventions et notamment leurs dispositions financières,

Considérant que les associations assurent une mission d'intérêt général en matière de petite enfance, d'accueil périscolaire et de loisirs et de jeunesse ;

Considérant que leur action s'inscrit dans le cadre de la politique publique du SIVOM ;

Considérant que la convention prévoit l'attribution annuelle d'une subvention de fonctionnement ;

Considérant que des subventions d'investissement peuvent également être attribuées pour soutenir les équipements nécessaires à l'activité ;

Considérant que les montants sont fixés annuellement après instruction des demandes et vote du budget ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 15	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------------------------

Après en avoir délibéré, il sera proposé au comité syndical de :

- D'attribuer les subventions de fonctionnement et d'investissement 2026 aux associations du territoire conformément aux propositions du bureau,
- D'autoriser le Président à signer les avenants annuels correspondants,
- Et d'engager les crédits inscrits au budget.

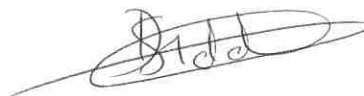
La Présidente

Jacqueline LE TEXIER

La secrétaire de séance

Déborah SIDDI

SIVOM du secteur de Ligné
3 place de la Perretterie
44 850 LIGNE
Tel 02 51 12 20 04
accueil@sivomligne.fr



Envoyé en préfecture le 29/06/2026

Reçu en préfecture le 29/06/2026

Publié le 29/06/2026



ID : 044-244400669-20260624-24_06_2026_04-DE